



**Le mercredi 14 décembre 2022, à la suite d'une réunion de sécurité, le gouverneur de la région du Littoral, Samuel Dieudonné Ivaha Diboua, prescrivait une série de mesures pour contenir le phénomène de « microbes » dans la ville de Douala, parmi lesquelles la suspension de la circulation des motos à une certaine heure.**

Face aux difficultés des populations de ville de Douala, où le transport en commun est presque inexistant et que le déplacement par moto-taxis demeure incontournable, le patron de la région du Littoral a procédé à un assouplissement.

L'on apprend donc que la circulation des moto-taxis dans la ville de Douala est désormais interdite, seulement entre 00h et 06h du matin, ceci contrairement à la première mesure qui limitait leur circulation entre 20h et 06h.